

Appel aux lettres d'intention n°16

Petites subventions

Investissement dans le Hotspot de la Biodiversité du Bassin Méditerranéen

Pays éligible : Algérie

Date d'ouverture : Lundi 21 décembre 2020 à 00h01 CET

Date de clôture : Vendredi 29 janvier 2021 à 23h59 CET

Budget : 5 000 \$ US à 20 000 \$ US

Calendrier du projet : Les projets démarreront au plus tôt le 1er avril 2021 et devront être terminés au 30 juin 2022.

Le CEPF et BirdLife International, en tant qu'équipe de mise en œuvre régionale (RIT) pour le hotspot, sollicitent des propositions sous forme de lettres d'intention (LdI) pour des petites subventions à destination d'organisations non gouvernementales, de groupes communautaires, d'entreprises privées, d'universités et d'autres organisations de la société civile (OSC). Les candidats sont invités à lire ce document dans son intégralité et à soumettre leurs lettres d'intention dans le cadre de cet appel.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



CONTEXTE

Le [Fonds de Partenariat pour les Ecosystèmes Critiques](#) est une initiative conjointe de l'Agence Française de Développement, de Conservation International, de l'Union européenne, du Fonds pour l'environnement mondial, du gouvernement du Japon et de la Banque mondiale. Un objectif fondamental du CEPF est de permettre à la société civile de s'engager dans la conservation de la biodiversité.

Le hotspot de la biodiversité du Bassin Méditerranéen est le deuxième plus grand hotspot au monde et le plus grand des cinq régions au climat méditerranéen du monde. L'investissement du CEPF en Méditerranée a été formulé à travers un processus participatif qui a impliqué la société civile, les bailleurs et les parties prenantes gouvernementales dans toute la région. La stratégie d'investissement qui en résulte (2017-2022) est illustrée à travers le [Profil d'écosystème](#) (PDF - 16 Mo). Cette stratégie d'investissement comprend une série de directions stratégiques, réparties en priorités d'investissement décrivant les types d'activités éligibles au financement du CEPF

ORGANISATIONS ÉLIGIBLES

Les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires, les universités et les entreprises privées peuvent demander un financement. Les particuliers doivent travailler avec les organisations de la société civile afin de réaliser une candidature plutôt que de réaliser une demande directement.

Les organisations doivent avoir leurs propres comptes bancaires et doivent être légalement autorisés à recevoir des subventions.

Les entreprises et les institutions publiques ne sont éligibles qu'à condition de prouver que l'entreprise ou l'institution :

- est une entité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental ;
- possède l'autorité pour demander et recevoir des fonds privés ;
- et ne peut pas revendiquer une immunité souveraine.

Les subventions ne peuvent pas être utilisées pour :

- l'achat de terres, le déplacement forcé de personnes, ou des activités qui ont des effets néfastes sur les ressources culturelles, notamment celles qui sont importantes pour les communautés locales ;
- des activités portant atteinte aux peuples autochtones ou qui ne sont pas largement soutenues par ces communautés ;
- le retrait ou la modification d'un bien culturel physique (notamment les sites ayant une importance d'ordre archéologique, paléontologique, historique, religieuse ou naturelle)

Toutes les activités proposées doivent respecter les politiques de sauvegarde et les politiques sociales du CEPF accessible sur : [site web du CEPF](#).

ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

Le focus de cet appel est limité aux sites et activités en **Algérie**, relevant des Directions Stratégiques 1 et 4.

Directions stratégiques éligibles :

i) Direction stratégique 1 – Protection des zones côtières

Étant donné la nature intense et généralisée des menaces pesant sur de nombreuses Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) côtières, la plupart des mesures prises dans le cadre de cette direction stratégique seront axées sur la préservation de ZCB spécifiques hautement prioritaires où les éléments clés de la biodiversité (espèces et écosystèmes menacés) sont soumis à des pressions mais où il y a également une perspective réaliste de faire la différence.

Le CEPF est à la recherche de lettres d'intention qui répondent à la direction stratégique à travers une ou plusieurs priorités d'investissement indiquées dans le tableau 1 ci-dessous.

Des ZCB spécifiques ont été identifiées comme prioritaires pour le soutien du CEPF (Tableau 2), donc seuls les sites listés sont éligibles au financement. Les activités proposées dans les lettres d'intention doivent être axées sur la conservation de la biodiversité dans une ou plusieurs de ces ZCB.

Tableau 1 : Direction stratégique 1 et priorités d'investissement

Direction Stratégique	Priorités d'Investissement
SD1 : Soutenir la société civile pour engager les acteurs dans des démarches intégrées de préservation de la biodiversité dans les zones côtières.	1.1 : Soutenir des actions de conservation engageant les acteurs locaux et répondant aux menaces sur les éléments clés de la biodiversité dans les ZCB côtières prioritaires.
	1.2 : Engager les acteurs du secteur privé à adopter des pratiques durables à impact positif pour la protection des ZCB côtières prioritaires.
	1.3 : Encourager la société civile à collaborer avec les gouvernements locaux et nationaux afin d'intégrer la conservation de la biodiversité dans la gestion des zones côtières, l'utilisation des terres et les processus de planification du développement.

Tableau 2: Sites Zones (ZCB) éligibles pour cet appel

Pays	Code de la ZCB	Nom de la ZCB
Algérie	DZA14	Djebel Chenoua
Algérie	DZA22	El Kala - El Tarf
Algérie	DZA39	Parc National de Taza
Algérie	DZA43	Presqu'île de l'Edough

Vous pouvez retrouver les ZCB concernées [ici](#).

ii) Direction stratégique 4 - Conservation des plantes

Le niveau de menaces et le manque d'attention aux besoins spécifiques de conservation des plantes à ce jour justifiaient une direction stratégique distincte axée sur ce groupe. En plus de soutenir une action de conservation directe, les projets sous cette direction stratégique doivent améliorer les connaissances et les compétences botaniques des scientifiques, des défenseurs de l'environnement et des gestionnaires des terres.

La priorité sera accordée aux projets qui :

- Se focalisent sur une ou plusieurs espèce(s) prioritaire(s) ou répondent à un besoin prioritaire de conservation des plantes.
- Démontrent qu'ils mèneront directement à l'action pour la conservation des populations végétales menacées et endémiques.
- Incluent, si possible, une composante significative de renforcement des capacités pour la protection des plantes, que ce soit pour les coordinateurs de projet ou leurs partenaires locaux.
- Bordent la conservation des sites où il existe un besoin de financement et des opportunités de réussite.

Le CEPF est à la recherche de lettres d'intention qui répondent à la direction stratégique à travers une ou plusieurs priorités d'investissement indiquées dans le tableau 3 ci-dessous. Les activités doivent être axées sur les sites ou les espèces végétales correspondant à un ou plusieurs des critères suivant :

- Sites avec des espèces végétales dans les catégories en Danger Critique (CR) dans la Liste rouge mondiale de l'UICN.
- Sites avec des espèces végétales qui n'ont pas encore été évaluées dans la liste rouge mondiale, mais qui sont qualifiées de CR selon les critères et les seuils de la Liste rouge mondiale de l'UICN.
- Sites à Endémies Restreintes (SER), qui comprennent :
 - o Des taxons présents dans un seul site (et nulle part ailleurs dans le monde)
 - o Des zone d'occurrence inférieure à 100 km²
 - o Des zone d'occupation inférieure à 10 km².

Les propositions de projets qui se focalisent sur des Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB) identifiées dans le Profil de l'Écosystème seront privilégiées du fait de l'importance connue de la biodiversité de ces sites. Si des travaux de conservation doivent être effectués en dehors d'une ZCB, les coordonnées du ou des site(s) doivent être incluses dans la lettre d'intention. Des informations supplémentaires sur le site, telles que sa propriété et sa gestion, son statut de protection, toutes les communautés locales à l'intérieur ou à proximité de celui-ci, et toutes les menaces rencontrées, doivent être pleinement expliquées dans la lettre d'intention.

Si une espèce végétale n'est pas actuellement évaluée au titre de la Liste rouge mondiale de l'UICN, les candidats doivent clairement indiquer dans le projet pourquoi cette espèce végétale a besoin d'une attention particulière en matière de conservation, en utilisant les critères et seuils de l'UICN. Si un site à endémie restreinte est proposé (SER), le candidat devra le justifier avec les critères

mentionnés ci-dessus. La justification peut inclure des références à des travaux antérieurs menés sur l'espèce, des détails sur son habitat et les menaces auxquelles elle est confrontée.

Tableau 3 : Direction Stratégique 4 et priorités d'investissement

Direction Stratégique	Priorités d'Investissement
SD4 : Engager la société civile pour la préservation des plantes en danger critique d'extinction ou à aire de répartition restreinte	4.1 : Améliorer les connaissances et les compétences permettant de développer des stratégies de conservation des plantes, et promouvoir l'émergence d'une nouvelle génération de jeunes professionnels spécialistes de la conservation des plantes.
	4.2 : Soutenir l'intégration de la conservation des plantes dans la gestion des aires protégées.
	4.3 : Soutenir les actions innovantes pour la conservation de populations de plantes d'intérêt patrimonial, en travaillant avec les propriétaires et/ou les gestionnaires des terres.

PROCESSUS DE CANDIDATURE

Les demandes (LOI) peuvent être soumises en français.

Veuillez télécharger le formulaire de lettre en suivant [ce lien](#).

Les candidats doivent soumettre leur lettre d'intention avant la date limite (Vendredi 29 janvier 2021 à 23h59 CET) à: CEPF-MED-RIT@birdlife.org.

Vous recevrez un accusé de réception de l'équipe de mise en œuvre confirmant que votre soumission a bien été reçue.

Le processus de sélection des lettres d'intention prendra environ huit semaines à compter de la date limite d'envoi. Le comité de révision sélectionnera les meilleures lettres d'intention qui répondront aux critères d'éligibilité des sections ci-dessus. Tous les candidats recevront une réponse de l'équipe de mise en œuvre après la révision de leur proposition.

Les demandes acceptées passeront à la deuxième étape et il sera demandé aux candidats d'élaborer leur lettre d'intention avec un budget et un cadre logique plus détaillés. Les lettres d'intention finales approuvées recevront la subvention, avec un accord conclu entre BirdLife International, à travers l'équipe de mise en œuvre régionale pour le hotspot du bassin méditerranéen, et l'organisation du demandeur (le «bénéficiaire»). Les subventions seront accordées en dollars américains et les conventions de subvention seront en anglais.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Les candidats sont encouragés à bien étudier la stratégie d'investissement du CEPF pour le bassin méditerranéen, qui fournit plus de détails sur les activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

- Profil d'Ecosystème: [Anglais](#) (PDF – 31 MB)
- Profil d'Ecosystème – Résumé technique: [Anglais](#) (PDF – 4.6 MB), [Arabe](#) (PDF – 2.7 MB), [Français](#) (PDF – 5 MB)
- Carte du Hotspot du Bassin Méditerranéen disponible [ici](#)

Le CEPF s'est engagé à intégrer la notion de genre. Les candidats doivent concevoir des projets et rédiger des propositions qui tiennent compte des questions de genre dans la réalisation de leurs impacts sur la conservation. Le CEPF a développé plusieurs documents qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre ([Boîte à outils sur le genre du CEPF](#)) et comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition ([Fiche d'information sur le genre](#)). Visitez la page internet « [CEPF et le genre](#) » pour en savoir plus sur la façon dont le CEPF aborde le genre dans les projets qu'il soutient.

Aide et ressources (attention, principalement en anglais)

- [Eligibilité et comment faire une demande](#)
- [Politiques de sauvegarde](#)
- [12 conseils pour financer votre idée de subvention](#)
- [Base de données des projets du CEPF](#)

CONTACTS

Avant de présenter une demande, les candidats sont encouragés à discuter des idées de projet et d'éligibilité avec le responsable de programme correspondants à leurs régions :

- Responsable de programme pour l'Afrique du Nord, Awatef Abiadh : awatef.abiadh@lpo.fr
- Chargé de programme pour l'Afrique du Nord, Jason Deschamps : jason.deschamps@lpo.fr

Pour toute question générale sur le programme CEPF dans le Hotspot du Bassin Méditerranéen, veuillez contacter Salwa ELHALAWANI, Responsable des Petites Subventions à Salwa.Elhalawani@birdlife.org, ou rendez-vous sur le site internet www.birdlife.org/cepf-med.